

ParcoursPro

Bien plus que des formations





Procédure d'inscription aux formations Parcourspro de Cap Métiers MAJ: 30/04/2024











Adhérer ou renouveler votre adhésion à Cap Métiers



Pour accéder à la plupart des actions, ma structure doit avoir créé un compte Cap Métiers. Je devrai également disposer d'un **compte personnel**.

Votre structure n'a pas de compte ? <u>tus@cap-metiers.pro</u>

Les comptes personnels sont rattachés à, a minima, un statut :

Le « **bénéficiaire** » effectue ses demandes d'inscription en ligne et peut retrouver, sur son espace personnel, les actions suivies, demandées, refusées, annulées.

L' « employeur » est alerté de chaque demande d'inscription et peut valider ou refuser la participation à la formation du (des) salarié(s). Il est informé de la présence effective en formation. Il a une vision globale de l'ensemble des décisions qu'il a prises (accords/refus).

Le « référent » de la structure confirme les demandes de création de compte, attribue les droits (employeur et bénéficiaires) et signale toute modification concernant la structure.

Si vous êtes le premier utilisateur créé pour votre structure, vous serez automatiquement «référent», ce statut pouvant être par la suite attribué à une autre personne dans votre structure.



Navigateurs conseillés : Mozilla Firefox et google Chrome

Je me connecte ou crée mon compte individuel

Ou depuis <u>cap-metiers.pro</u>, cliquez sur le bouton « **Connexion** » en haut de la page d'accueil.





Rendez-vous sur le site **Parcourspro**

parcourspro.cap-metiers.pro

Consultez la liste chronologique ou cliquez sur l'axe thématique

et connectez-vous à votre espace personnel,

Je m'inscris à une session de formation sur Parcourspro



- Renseignez le champ dédié à votre motivation pour 6 chaque formation, s'il y en a plusieurs, en précisant le titre pour chacune. A ce stade, vous êtes en attente de validation de votre employeur
 - **VALIDATION ADMINISTRATIVE** : Une personne de votre structure ayant un statut employeur refuse ou valide votre demande. Si votre demande est acceptée, vous êtes pré-inscrit.e, ou, si la formation est complète, en liste d'attente.
- 8

Réseaux ERIP

PRC VAE.

acteurs du PIC

VALIDATION PÉDAGOGIQUE : Après avoir pris connaissance de votre motivation, le formateur valide votre demande. Sinon, il revient vers vous.

Si vous êtes en liste d'attente, vous pourrez être inscrit.e par la suite en cas de désistement anticipé.



développer des projets sur les territoires

Lisez bien le contenu de la formation pour vous assurer qu'elle est adaptée à vos missions et objectifs, que vous disposez des pré-requis, et serez disponible sur l'ensemble des créneaux précisés.

Cliquez sur le panier,

8 places restantes

Ajoutez cette session à votre panier pour vous pré-inscrire (après validation de votre employeur) (Le 19 nov. de 09:00 à 17:00 - Limoges Use 12 déc. de 09:00 à 17:00 - Limoges

DUIS SUR Ajouter à mon panier